

## **Assemblée communale du 20 décembre 2011**

**Président :** M. Nicolas Chardonnens, Syndic

**Participants :** 59 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 49 du 9 décembre 2011, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>ème</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Denis Suchet
- M. Eric Margueron
- M. Gilbert Reynaud

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** avant la lecture du tractanda, informe que le conseil communal a décidé de supprimer du tractanda le point 2.2.1, soit au budget communal des investissements 2012 la transformation et l'aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens pour un montant de Fr. 160'000.00.

Lors de l'assemblée du mois de juin, le conseil communal avait présenté la proposition de la commune de Cottens pour le futur local des pompiers. Cette variante était basée sur l'installation de modules dans l'ancienne halle Funéris sur la commune de Chénens.

Au mois de septembre, les trois conseils communaux ont validé cette proposition et une première étape a été mise en place afin que les pompiers puissent poursuivre leur mission.

Actuellement, les trois communes sont en train de finaliser l'étude des travaux qui permettront de rendre ce local fonctionnel et adapté aux exigences de l'ECAB.

La position de la commune de Cottens a toujours été de proposer dans un premier temps, un local répondant aux normes et qui permet certaines améliorations après une période d'utilisation. C'est la raison pour laquelle il semblait logique au conseil communal de Cottens de proposer un investissement selon un devis minimal vérifié par l'architecte en charge du dossier.

Malheureusement, la vision de la commune de Cottens n'est pas partagée par les autres communes membres de l'ACC. En l'état, le conseil communal vous propose de retirer ce point du tractanda du jour.

La nouvelle commission de bâtisse devra se pencher sur les points divergents en respectant les souhaits de chacun ainsi que les critères techniques pour que la défense incendie des trois communes soit assurée pleinement.

Dans un dossier intercommunal, la communication prend une place prépondérante et parfois délicate. C'est pourquoi à l'avenir, la commission de bâtisse devra s'efforcer de diffuser ces informations de manière commune et optimale.

**M. le Président** donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

### **Tractanda**

#### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2011**

#### **2. Budgets 2012**

##### **2.1. Budget communal de fonctionnement**

Rapport de la Commission financière

##### **Vote final du budget communal de fonctionnement**

##### **2.2. Budget communal des investissements**

##### **2.2.2. Réaménagement de la route du Centre et pourtour de l'église**

à charge des routes communales	Fr. 910'000.—
--------------------------------	---------------

à charge de l'approvisionnement en eau	Fr. 199'000.—
--	---------------

à charge de la protection des eaux	Fr. 352'000.—
------------------------------------	---------------

Total de l'investissement	<b>Fr. 1'461'000.—</b>
---------------------------	------------------------

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

##### **Vote final du budget communal des investissements**

#### **3. Modification de l'article 30 « Durée des vacances » du règlement du personnel communal**

#### **4. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2011**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2011.

---

**Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2011 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'est pas exprimé.**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. Budgets 2012**

**M. le Président** passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.1. Budget communal de fonctionnement 2012.

### **2.1. Présentation du budget communal de fonctionnement 2012**

Le résumé du budget de fonctionnement 2012 et les explications y relatives ont été publiés dans le dernier bulletin « Informations communales ».

Les budgets de fonctionnement et des investissements ont été présentés à la Commission financière le 24 novembre 2011.

**M. Yves Nicolet** informe qu'il ne développera que les comptes qui présentent des différences importantes par rapport au budget 2011 ou aux comptes 2010.

Les chiffres en couleur sont soit des charges liées, ce qui signifie la participation de la commune de Cottens aux divers pots communs de l'Etat ou d'associations, chiffres sur lesquels la commune n'a pas d'influence, soit des imputations internes saisie par les comptes 390 pour les charges et 490 pour les produits qui doivent être équilibrées. Ce sont des transferts internes qui sont destinés à améliorer la transparence des coûts, soit les amortissements obligatoires définis par le Service des communes.

Sous la position « Administration », globalement peu de variation aussi bien dans les charges que dans les produits.

**M. Yves Nicolet** informe qu'au compte **01.318.0** « Frais de convocation, votations, élections » la baisse de Fr. 7'000.00 par rapport au budget 2011 est bien évidemment liée au fait que l'année 2011 fût une année électorale à tous les niveaux (communaux, cantonaux, fédéraux).

Au compte **02.301.0** « traitement du personnel administratif, seul Madame Valérie Maillard aura une augmentation de salaire, promise lors de l'obtention de son diplôme l'année dernière. Les autres salariés ne seront pas augmentés du fait que le conseil vous propose ce soir au point 3. du tractanda d'augmenter la durée des vacances.

Un nouveau compte, **02.301.11** « Traitement du personnel AES » a été créé pour le personnel de l'accueil extrascolaire (AES). Le fonctionnement et les incidences financières de celui-ci vous seront expliqués dans les comptes **219**.

**M. Yves Nicolet** signale que le nouveau compte **02.311.1** concerne le nouveau site Internet de la commune qui répondra mieux aux attentes et demandes de chacun.

Au chapitre « ordre public », la participation aux frais du tuteur général au poste **10.352.0**, **M. Yves Nicolet** signale que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, une tutrice a été engagée par le cercle des 10 communes de Sarine-Ouest. Un montant de Fr. 15.00 par habitant est prévu par le groupe de travail qui s'occupe du dossier. Jusqu'à ce jour, M. Jean-Pierre Morel de Lentigny s'occupait de ce service. Ce dernier a pris beaucoup de retard dans la facturation de ses prestations ce qui implique une deuxième facturation de Fr. 15.00 par habitant pour combler ce retard.

Les comptes du corps des sapeurs-pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens d'importants changements ont eu lieu dans ce dicastère durant l'année écoulée. Le corps des sapeurs-pompiers « ACC » a restitué à la fin juin 2011 l'ancien local du feu à la Résidence St. Martin qui en est la propriétaire. De plus l'ACC disposait également jusqu'à la fin de l'année 2011 d'un local de stockage à Autigny.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'ACC s'est installée dans l'ancienne halle Funéris à Chénens. Il est à relever que la nouvelle surface est d'environ 500 m<sup>2</sup>. Le bail a été conclu pour une durée de 25 ans avec le propriétaire.

Le projet avec les aménagements intérieurs pris en charge par les trois communes seront soumis lors de la prochaine assemblée comme mentionné par **M. le Président** lors de la lecture du tractanda.

La commune de Cottens dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'est plus la commune siège (comptes, correspondances, etc.) et cette tâche est reprise par la commune de Chénens.

Le compte collectif « enseignement et formation » contient essentiellement des charges liées. L'augmentation est due à la nouvelle péréquation financière.

Nouvelle rubrique **219** Accueil extrascolaire : le bulletin d'informations communales explique que l'accueil extrascolaire est repris par la commune et sera dirigée conjointement avec la commission scolaire pour tout ce qui est de l'organisationnel et avec le secrétariat communal pour la partie administrative.

Les tarifs actuels restent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire dans la mesure où une convention a été signée avec les parents. Dans un souci de rationalisation de la facturation et d'adaptation à la situation actuelle, les tarifs seront remodelés pour la rentrée 2012.

**M. Yves Nicolet** réitère ici les remerciements chaleureux du conseil au comité de l'association des parents qui a mis en place l'accueil extrascolaire et œuvré durant trois ans à son bon fonctionnement. Ces remerciements sont également destinés à toutes les personnes qui collaborent à cet accueil.

Administration scolaire : au compte « achat de machines et de mobilier pour les classes » il est prévu de remplacer tous le parc informatique des classes d'ici à six ans. La première étape de 2012 est chiffrée à Fr. 12'500.00.

Une nouvelle répartition de la location des salles sous l'église explique la diminution au compte **29.316.0**, la différence apparaît aux comptes **219.316.0** pour l'accueil extrascolaire et **54.316.0** pour l'école maternelle « Catimini ».

Aux comptes « Culture et loisirs », au compte **30.365.0** « Dons aux sociétés à but culturel » se trouve la participation à la course aux œufs organisée par le Moto-Club ainsi que la subvention à la fanfare qui a été réduite de 50 % à Fr. 1'500.00 en raison d'un déficit de représentation de la fanfare lors de manifestation sur le territoire de la commune. Une rencontre entre les autorités communales et le comité de la fanfare a eu lieu depuis. Ils ont été informés que cette décision n'était pas irrévocable et que leur subvention pourrait être revue pour l'année 2013.

Le poste « santé » contient lui aussi essentiellement des charges liées.

Au compte collectif « Affaires sociales » : une augmentation importante au compte **58.351.2** « Service social cantonal » sur laquelle nous n'avons aucune influence.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la caisse de compensation du canton de Fribourg traitera les actes de défaut de biens des assurances-maladies, raison pour laquelle aux comptes y relatifs plus aucun montant n'est budgété.

Au chapitre « routes communales et génie civil », au compte **62.312.0** « électricité » u« entretien des routes et éclairage » une baisse de Fr. 3'000.00 est prévue en raison de la réfection de 52 points lumineux. Les ampoules de 50 ou 75 watts ont remplacées celles de 125 ou 150 watts.

Au compte « achat de machines et matériels », il est prévu l'achat d'une fraiseuse à neige ainsi que du matériel nécessaire pour l'édilité afin d'équiper l'atelier à la STEP.

Au compte « entretien des routes et éclairages », un changement de la signalisation qui ne correspond plus aux normes, les modérateurs à la route d'Autigny et divers entretiens courants.

Chemin de fer fédéraux : la commune est toujours au bénéfice de deux cartes journalières CFF au prix de Fr. 35.00 par carte pour ses citoyens.

Au chapitre « approvisionnement en eau », il s'agit de la première année complète ou la commune de Cottens est sur le réseau de l'AESO. Une estimation a été faite pour la vente d'eau à l'AESO, en plus de la consommation de Cottens, d'un montant de Fr. 84'000.00. Cette somme sert partiellement à compenser la charge d'achat d'eau à l'AESO de Fr. 165'000.00 pour la distribution des 100'000 m3 distribués dans le village.

Au chapitre «protection des eaux», peu de variation, excepté dans la clef de répartition pour la participation à l'AEGN qui est valable pour trois ans.

Au chapitre des «ordures ménagères», **M. Yves Nicolet** informe que la couverture de 100 % est quasi atteinte.

La croix du cimetière, comme mentionné dans le dernier bulletin « informations communales » explique le montant de Fr. 8'500.00.

Au chapitre «aménagement du territoire et construction», les commissions poursuivent leur travail et les dépenses aux comptes **79** restent stables.

Sous le chapitre «Finances et impôts», **M. Yves Nicolet** relève que le calcul de l'impôt sur le revenu et sur la fortune a été basé sur les recommandations faites par le Service cantonal des contributions. Le potentiel de l'impôt cantonal de base par rapport à 2009 progresse de 8.2 % pour l'impôt sur le revenu et ne progressera pas pour l'impôt sur la fortune.

**M. Yves Nicolet** rappelle le principe de la péréquation financière : il y a la péréquation des ressources qui sert à équilibrer la manne fiscale entre les communes. D'un côté les communes bien loties payent plus de 24 millions de francs qui sont redistribués aux moins bien dotées. Pour définir le potentiel des ressources fiscales des communes une pondération est faite entre les différents impôts. On retient entre autre 64.84 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, 9.41 % pour l'impôt sur le revenu des personnes morales et 10.42 % sur la contribution immobilière.

Pour l'année 2012, la commune de Cottens recevra Fr. 210'556.00, soit Fr. 9'672.00 de plus que 2011. Ceci reflète que l'écart entre les communes riches et Cottens tend encore à se creuser.

Il y a la péréquation des besoins. Ce fond est alimenté exclusivement par le canton et correspond à la moitié de celui de la péréquation des ressources, soit 12,2 millions de francs. Pour définir l'indice des besoins, le canton prend en compte pour 41.86 % les enfants en âge de scolarité obligatoire, pour 20.13 % la densité de la population, pour 13.92 % le taux de l'emploi, pour 13.92 % la croissance démographique et pour 10.17% les personnes âgées de 80 ans et plus.

Pour l'année 2012, la commune de Cottens recevra Fr. 89'776.00 soit Fr. 53'744.00 de plus qu'en 2011. Cette augmentation est une bouffée d'oxygène bienvenue en vue de la reprise de l'accueil extrascolaire en 2012.

Au compte **940.322.0** « Intérêts des dettes », une diminution des intérêts des dettes liée, entre autre, aux réductions réelles des emprunts bancaires sous forme d'amortissement ce qui réduit d'office le montant de l'intérêt.

Au compte **941.314.0** « entretien et rénovation des bâtiments », le réaménagement du bâtiment de la STEP est prévu pour le rendre plus pratique pour les employés de l'édilité et les fenêtres côté sud de l'administration communale seront changées.

En résumé, le budget de fonctionnement 2012 est présente un bénéfice de **Fr. 30'971.50**. **M. Yves Nicolet** rappelle pour mémoire que la plan financier présenté en juin dernier prévoyait un bénéfice d'environ Fr. 40'000.00. Cette prévision est de bonne augure en vue de la rénovation de la route du Centre qui engendrera une charge financière d'environ Fr. 50'000.00 l'année suivant sa réalisation.

**M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et demande s'il y a des questions sur le budget communal de fonctionnement 2012.

**M. l'Abbé Louis Pythoud** demande comment se passe la vente de 40'000 m<sup>3</sup> d'eau à l'AESO.

**M. Thierry Castella** informe **M. l'Abbé Louis Pythoud** que les 40'000 m<sup>3</sup> d'eau sont une estimation et que la commune peut vendre cette quantité. Cette eau est destinée aux communes qui sont en déficit d'eau et souligne que peu de communes membres de l'AESO peuvent vendre un surplus d'eau. La commune de Cottens a un potentiel de 200'000 m<sup>3</sup> d'eau soit le double de sa propre consommation.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de la dite Commission.

**Rapport de la Commission financière** M. Stephan Dubey, Président.

### **Budget de fonctionnement 2012**

*Lors de sa séance du 24 novembre 2011, la Commission financière a examiné en détail le budget 2012 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.*

*Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Comme lors des exercices précédents, le budget des revenus a été calculé en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions avec une augmentation assez importante pour les impôts sur le revenu des personnes physiques (+ CHF 200'000.00). Le Conseil communal a considéré une augmentation raisonnable des contribuables et de leurs contributions fiscales.*

*Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.*

*Pour conclure, le budget de fonctionnement 2012 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de CHF 30'971.50.*

*Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2012 présenté par le Conseil communal.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote du budget de fonctionnement 2012 qui présente un bénéfice de Fr. 30'971.50.

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2012 qui présente un bénéfice de Fr. 30'971.50 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.2. du tractanda, soit le réaménagement de la route du Centre et pourtour de l'église pour Fr. 1'461'000.00.

### **2.2.2. Réaménagement de la route du Centre et pourtour de l'église pour Fr. 1'461'000.00**

**M. Yves Nicolet** rappelle que voici maintenant deux ans que l'assemblée communale a accepté le crédit d'étude.

La description de ce projet se décompose en trois phases :

L'adduction d'eau potable sera remise à neuf jusqu'à la limite des propriétaires. Le montant des travaux devisé à Fr. 199'000.00 est financé sur le prix de l'eau potable.

Lors de travaux de cette ampleur, la commune est obligée de séparer les eaux usées (wc, cuisine, etc.) des eaux claires (eau de pluie, drainage, etc.). La commune desservira chaque parcelle avec les deux écoulements correspondants. Les propriétaires auront un délai de deux ans pour y raccorder correctement les canalisations de leur bâtiment. Le montant des travaux devisé à Fr. 352'000.00 est financé partiellement par une réserve de Fr. 117'000.00 constituée aux comptes de fonctionnement 2010 et par la taxe sur l'épuration.

La route proprement dite comprend une voie de 5 mètres de large joutée d'un trottoir de 2 à 2,5 mètres. Est incluse aussi la pose d'un nouveau revêtement sur la place du bureau communal et celle du café. Le pourtour de l'église, qui est aussi propriété de la commune, subira un lifting : création de places de parc dans la partie désaffectée du cimetière et pose d'un nouveau tapis sur le solde de la surface. Le montant des travaux devisé à Fr. 900'000.00 est financé partiellement par la réserve de Fr. 200'000.00 constituée aux comptes de fonctionnement en 2009 et le solde par les impôts.

La route du Centre et l'abaissement de la chaussée sur la route cantonale sont deux projets importants qui vont marquer la commune. En cas d'acceptation en assemblée, le conseil communal aimerait soumettre le projet à l'enquête publique et mettre les travaux en soumission en janvier prochain déjà.

Ce projet est ambitieux certes mais nécessaire pour le centre du village dont cet assainissement apportera plus de sécurité et un rajeunissement bienvenu !



Le conseil communal vous propose donc d'accepter cet investissement. La mise à l'enquête de cet investissement aura lieu en janvier 2012. Cet investissement est soumis au marché public.

**M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et demande si il y a des questions sur cet investissement.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** *M. Stephan Dubey, Président.*

### **Budget d'investissements**

*Le Conseil communal propose le réaménagement de la Route du Centre et pourtour de l'église : à charge des routes communales CHF 910'000.--, à charge de l'approvisionnement en eau CHF 199'000.--, à charge de la protection des eaux CHF 352'000.--, soit un total de l'investissement de CHF 1'461'000.--.*

*Suite aux explications fournies, la commission financière émet un avis favorable à cet investissement.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 1'461'000.00 pour le réaménagement de la route du Centre et pourtour de l'église est accepté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du budget des investissements 2012.

## **2.2. Budget communal des investissements 2012**

**M. Yves Nicolet** informe que le budget des investissements 2012, excepté l'investissement voté ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore réalisés ou partiellement réalisés.

**M. Yves Nicolet** informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de dépenses de **Fr. 2'874'387.00.**

**M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et demande si il y a des questions sur le budget communal des investissements 2012.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** donne à présent la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

**Rapport de la Commission financière** M. Stephan Dubey, Président

*En parcourant le budget des investissements, on constate que la plupart des montants font l'objet de reports. La Commission financière n'a pas de remarque à formuler à ce sujet et émet un préavis favorable pour l'ensemble des reports et le nouvel investissement. Elle invite l'assemblée communale à approuver le budget des investissements qui lui est soumis.*

**M. le Président** remercie la Commission financière pour son rapport et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2012.

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2012 qui présente un excédent de dépenses de Fr. 2'874'387.00 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.**

**3. Modification de l'article 30 « Durée des vacances » du règlement du personnel communal**

**M. le Président** informe que le conseil communal propose d'octroyer une semaine de vacances supplémentaire au personnel communal et soumet à l'assemblée la modification de l'article 30 de son règlement.

Cet article est modifié et adapté selon le régime de l'Etat (règlement du personnel de l'Etat de Fribourg) comme suit :

Le collaborateur engagé a droit chaque année aux vacances suivantes :

- a) 25 jours jusqu'à 49 ans révolus;
- b) 28 jours de 50 à 57 ans révolus;
- c) 30 jours dès 58 ans

**M. le Président** demande s'il y a des questions sur cette modification.

**M. Dominique Magnin** demande comment cette décision a été prise ?

**M. le Président** informe que cette requête a été faite par le personnel de la commune raison pour laquelle le conseil communal présente ce point.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** passe au vote de cette modification.

---

**Au vote à main levée, la modification de l'article 30 du règlement du personnel communal est acceptée à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé**

---

**M. le Président** passe au point 4. du tractanda, soit les divers.

#### **4. Divers**

**M. le Président** informe que suite à une demande de deux citoyens la traditionnelle verrée qui suit l'assemblée des comptes sera aussi organisée après l'assemblée du budget.

**M. le Président** demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

**M. Francis Jaquier** informe qu'il est surpris de la décision du conseil communal en lien avec la subvention de la fanfare réduite de moitié avec l'argument du déficit de représentation de la fanfare et demande si l'entretien du terrain de foot apparaît aux comptes ou au budget.

**M. le Président** explique que l'entretien du terrain de foot apparaît dans le budget et les comptes sous les imputations de salaire et donne des explications sur la décision du conseil en lien avec la subvention de la fanfare et rappelle que cette décision n'est pas figée et qu'elle sera rediscutée pour le budget 2013.

**M. Dominique Magnin** souhaite féliciter le corps des sapeurs-pompiers pour leurs interventions durant l'année et regrette que lors de la manifestation de la St. Nicolas le matériel des sapeurs-pompiers n'a pas été mis à disposition.

**M. Claude Chassot** remercie le conseil communal pour la verrée et tient à féliciter le conseil communal pour le nouveau bulletin « informations communales ».

**M. Jean-Paul Borne** demande jusqu'à le plan d'aménagement local est consultable au bureau communal.

**M. le Président** informe qu'il est consultable jusqu'au 13 janvier 2012.

**Mme Colette Bulliard** demande si la déchetterie est bien fermée les mercredis de janvier à mars et demande pour quelle raison cette décision a été prise ?

**M. le Président** confirme qu'il s'agit bien des mois de janvier à mars et informe que d'avoir deux surveillants à la déchetterie durant les mercredis des mois de janvier, février et mars est disproportionné surtout durant une période où les déchets verts sont quasi inexistantes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

**M. le Président** clôt l'assemblée à 20.50 heures

---

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,  
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**

---